

République Française



N°2018-072

Ville de Draguignan

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	36

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE FONCTIONNEMENT
EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION DES ANCIENS MAIRES ET ADJOINTS DU VAR**

Mairie de Draguignan

**EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Draguignan**

Séance du 19 avril 2018

Le 19 avril 2018 à 18 h 00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, SYLVIE FRANCCIN, BRIGITTE DUBOUIS, ALAIN HAINAUT, CHRISTINE NICCOLETTI, FRANÇOIS GIBAUD, FLORENCE LEROUX, SOPHIE DUFOUR, JEAN-YVES FORT, GUY DEMARTINI, ALAIN VIGIER, BRUNO SCRIVO, SYLVIANE NERVI-SITA, MARTINE ZERBONE, SYLVIE FAYE, ÉRIC FERRIER, FRÉDÉRIC MARCEL, RICHARD TYLINSKI, HUGUES BONNET, ÉVELYNE LORCET, JACQUES GAUTRON, ANNE-MARIE COLOMBANI, JEAN-DANIEL SANTONI, MARIE-CHRISTINE GUIOL, ALAIN MACKE, MARIE-FRANCE PASSAVANT

PROCURATIONS :

STÉPHAN CÉRET à SYLVIE FRANCCIN, GRÉGORV LOEW à ALAIN HAINAUT, DANIELLE ADOUX COPIN à FRÉDÉRIC MARCEL, FRANÇOISE JOSSET à MARTINE ZERBONE, JENNIFER PAILLAUX à SYLVIANE NERVI-SITA, MATHILDE KOUJI DECOURT à ALAIN VIGIER, JEAN-JACQUES LION à ANNE-MARIE COLOMBANI, OLIVIER AUDIBERT TROIN à JEAN-DANIEL SANTONI, AUDREY GIUNCHIGLIA à MARIE-CHRISTINE GUIOL

ABSENTS :

MARC GUILLAUME, MARIE-PAULE DAHOT, VALÉRIA VECCHIO

Secrétaire de Séance : RICHARD TYLINSKI

Publié le : 26 AVR. 2018

RAPPORTEUR : RICHARD STRAMBIO

L'Association Des Anciens Maires et Adjoints du Var (ADAMA Var) est animée par d'anciens Maires et Adjoints qui ont décidé de continuer à servir et s'investir bénévolement pour promouvoir le civisme lors des élections et l'émulation civique dans les établissements scolaires à travers plusieurs actions telles que :

- des interventions citoyennes auprès des écoliers, collégiens et lycéens. Cette action prônée par le Ministère de l'Éducation Nationale a reçu l'aval de l'Inspection Académique du Var ;
- l'attribution des « Mariannes du Civisme » ;
- l'honorariat des Maires.

Le fonctionnement de cette association demande de disposer de moyens financiers adaptés qui lui permettent de mener à bien les missions qu'elle s'est assignées.

Afin de soutenir au mieux l'ADAMA Var dans la poursuite de ses actions, il est envisagé de lui attribuer une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 200 €.

Il est ici précisé que les crédits nécessaires à l'octroi de cette subvention sont déjà inscrits au budget primitif de l'exercice 2018, sur une ligne de réserve.

Ceci étant exposé, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- attribuer une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 200 € en faveur de l'Association Des Anciens Maires et Adjoints du Var en vue de la soutenir dans la poursuite de ses actions ;
- dire que les crédits correspondants sont prélevés à l'article 6574 du budget principal de l'exercice 2018.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,

Par 34 voix Pour,

Par 2 voix Contre (Monsieur Alain MACKÉ et Madame Marie-France PASSAVANT),

À L'UNANIMITÉ

- attribue une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 200 € en faveur de l'Association Des Anciens Maires et Adjoints du Var en vue de la soutenir dans la poursuite de ses actions ;
- dit que les crédits correspondants sont prélevés à l'article 6574 du budget principal de l'exercice 2018.

Fait à Draguignan, le 19 avril 2018.

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO

Richard Strambio
Maire de Draguignan